

RÈGLEMENTS LONGE

1. Lors de la compétition, chaque yearling est longé, durant quatre vingt dix (90) secondes (1 ½ minutes). Durant cette période, le yearling doit être présenté aux trois (3) allures (pas-trot- galop), à main gauche et à main droite: l'ordre et la durée des allures sont laissés à la discrétion du présentateur qui cependant tient compte que toutes les allures doivent être évaluées par le juge, et cela à main gauche et à main droite. Le maître de piste donne un signal sonore (sifflet) au début et à la fin de la présentation; il donne aussi un avertissement verbal à mi-temps (45 secondes) ainsi qu'à dix (10) secondes de la fin.
2. *Le but de la présentation à la longe est l'évaluation, par le juge, des qualités d'allure et de transition qui font du yearling un candidat pour la plaisance.*
3. Les chevaux inscrits sont présentés avec un licou et une longe. La longe ne doit pas être munie d'une chaîne à l'extrémité fixée au licou. Le mousqueton de la longe doit être fixé à l'anneau central du licou (sous la mâchoire du cheval). La chambrière est permise durant la présentation mais son utilisation doit être modérée et discrète. Si le présentateur touche à son cheval avec la chambrière, la sanction qu'il aura sera à la discrétion du juge.
4. Le déroulement de la classe se fera de la même façon pour tous les participants. L'ordre de passage pour les participants sera déterminé de façon aléatoire. L'épreuve débutera par l'inspection du cheval fait par les juges. Cependant, chaque juge évalue les candidats quant à la conformation souhaitable pour devenir un cheval de plaisance. Les yearlings sont alors présentés selon les normes en vigueur dans une classe de licou traditionnelle, et une laisse est utilisée pour présenter le cheval. Ensuite, le participant devra faire trotter son cheval et lorsqu'il aura reçu l'approbation du juge, il pourra aller s'aligner sur le bord du manège, selon les instructions du maître de piste. (C'est à ce moment que le présentateur changera d'équipement, (chambrière, longe) Les participants seront divisés en deux groupes, (Selon l'ordre de passage). Il y aura un groupe de présentateurs détenant un ordre de passage impair et l'autre groupe sera constitué des participants ayant un ordre de passage pair. Chacun des groupes présenteront leur cheval à une extrémité du manège. De cette façon, le présentateur bénéficiera d'un court laps de temps de pratique.
5. Ventilation du pointage de jugement:
 - . longe **70% des points**
 - . conformation **30% des points**
6. Les frais d'inscription sont de 50 \$ plus 15 \$ de frais de juge. Aucun montant n'est retenu comme frais d'administration. Les bourses sont payées selon le barème officiel de l'A.Q.Q.H. suite aux résultats du **total des points des juges**. Au cas d'égalité pour la première place, il y aura tirage au sort (avant la classe) du juge qui sera celui qui brisera l'égalité.
7. Un présentateur pourra présenter plus d'un cheval dans la classe. Par compte, il y a un maximum de trois chevaux.
8. En cas de pluie, les décisions concernant le déroulement des classes seront laissées à la discrétion des juges et/ou du show manager.